



LETTRE D'INFORMATION OCTOBRE 2025

Chers adhérents, chers sympathisants,

Le temps juridique est long... depuis notre Assemblée Générale du 28 mars, nous étions dans l'attente d'une potentielle suite à notre procédure engagée contre le projet éolien de Lury sur Arnon.

En décembre dernier, notre association Lury Sans Éoliennes (LSE), a obtenu à la cour d'appel administrative de Versailles (CAA), l'annulation de la décision préfectorale de 2022 autorisant le projet, du fait de la saturation visuelle avec toutes ses conséquences.

Fin mars 2025, nous avons été notifiés (nous nous y attendions), d'un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État déposé par le promoteur éolien JPÉE, notre adversaire, par le biais de sa filiale Lury Energie.

Le 12 septembre 2025, le Conseil d'État a estimé ce recours recevable. Il va donc être étudié, notre association va y répondre, et en définitive le Conseil d'État va juger cette affaire en cassation ; cela peut prendre entre 3 mois minimum et 12 mois ou même davantage.

Bien évidemment nous avons de forts atouts et des chances de gagner ce combat, mais rien n'est joué d'avance ; le dossier comporte naturellement une composante politique au-delà de ses aspects techniques centrés autour du sujet de la saturation.

Notre association vient de mandater un nouvel avocat, Maître Madeleine Munier Apaire, spécialisé pour les recours en cassation, ce qui est obligatoire.

Cet avocat vient de commencer à travailler sur le dossier ; il en coûtera à l'association LSE entre 6 000 et 10 000 € selon le travail à effectuer.

Toutes vos contributions au financement des honoraires de l'avocat seront les bienvenues et nous vous en remercions vivement d'avance.

Par ailleurs, nous vous rappelons ici, que les projets entourant Lury sont nombreux et rajouteraient une quinzaine d'éoliennes dans notre horizon proche : 3 sur Brinay/Quincy, 3 sur Quincy/Sainte-Thorette face à Preuilly, 3 sur Cerbois face à Lury, et 5 sur Preuilly autour de Boigisson/Jacobois. Ceci ne ferait qu'aggraver la saturation visuelle dont nous souffrons déjà au-delà du raisonnable.

Notre succès contribuera à bloquer cette métastase éolienne. C'est pourquoi nous sollicitons aussi nos sympathisants sur ces villages concernés.

Nous sommes dans la dernière étape.

Votre soutien moral et financier depuis presque 5 ans que dure ce combat nous est précieux. Merci encore ! Soyez assurés de notre détermination et de notre persévérance pour obtenir, une fois encore, une belle victoire.

Croyez, chers adhérents, chers sympathisants, à nos sentiments respectueux et dévoués,

Très cordialement,

Jean Tatin Président, et les membres du bureau